

# **Interconnexion France-Espagne par le Golfe de Gascogne Contournement terrestre du canyon de Capbreton**

**Réunion publique du mardi 06 octobre 2020**

**SEIGNOSSE**

**Compte-rendu**

## **I. INFORMATIONS GENERALES**

---

- Participation : pour cette nouvelle phase de concertation, en raison du contexte sanitaire lié au covid-19 et pour permettre la participation du plus grand nombre, RTE a fait le choix de mixer présentiel (28 participants) et digital (22 participants).
- Durée : 2h30 (18h30 – 21h)
- Localisation : Salle du Tube aux Bourdaines (Seignosse)
- Objectifs :
  - o Rappeler l'historique du projet (le fuseau de moindre impact initial, la découverte d'un glissement de terrain au niveau du Gouf de Capbreton)
  - o Présenter les solutions de contournement analysées pour un contournement maritime
  - o Annoncer la reprise de la concertation pour la recherche d'une solution de contournement terrestre du 06 octobre 2020 au 21 janvier 2021
- Intervenants en tribune :
  - o Pour RTE : Etienne Serres
  - o Pour RTE : Marc Chambily
  - o Pour RTE : Renaud Rossetti
  
  - o Pour la CNDP : Walter Acchiardi, garant de la concertation

Le support de présentation de la réunion publique a été annexé à ce compte rendu afin de partager de la manière la plus exhaustive possible ce temps d'échanges avec le public.

## **II. LES INTERVENTIONS DE LA SOIREE**

---

### **PROPOS INTRODUCTIFS**

Guilhem Latrubesse, animateur de la soirée, présente les intervenants en tribune et les grands objectifs de la soirée puis donne la parole à Walter Acchiardi, garant du continuum de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Pour rappel, M. Acchiardi était déjà le garant nommé par la CNDP pour la phase de concertation préalable d'octobre 2017 à janvier 2018.

Walter Acchiardi rappelle qu'en tant que garant il participe à l'ensemble des moments forts du projet. Il indique que son rôle n'est pas lié au contenu du projet mais à l'écoute du public par sa participation à l'ensemble des réunions publiques, et des ateliers. Il établira à l'issue de cette nouvelle phase de concertation, un bilan de la concertation.

### **1) RAPPEL DU PROJET ET POINT D'AVANCEMENT**

Une vidéo de présentation du projet pour comprendre la reprise de la concertation pour le contournement du canyon de Capbreton est présentée (<https://vimeo.com/460593651>) en introduction à la soirée.

Etienne Serres, responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour RTE, rappelle le contexte du projet, ses enjeux et ses grandes caractéristiques.

Etienne Serres revient sur le calendrier initial du projet :

- Automne 2018 : Conduite de l'Etude d'Impact pour proposer un tracé à l'intérieur du Fuseau de Moindre Impact (FMI),
- Printemps 2019 : L'Etude d'Impact devait être déposée en juin 2019 en tant qu'élément constitutif de la demande d'utilité publique (DUP) et de concession d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM) et des autorisations environnementales,
- RTE espérait une signature de la DUP et du CUDPM et des autorisations environnementales à l'été 2020,
- Fin 2020 : Etait envisagée la signature des dernières autorisations (en particulier le permis de construire pour la station de conversion),

- 2021 – 2024 : Initialement dédiée à la phase d’approvisionnement et de travaux prévue avec une mise en service de la ligne en 2025.

Etienne Serres a également présenté le Fuseau de Moindre Impact (FMI) proposé à l’issue de la concertation préalable et validé le 30 mai 2018 par le Ministre de la Transition écologique et solidaire (secteur terrestre et maritime).

La présentation figure en annexe.

## **2) LE FRANCHISSEMENT DU CANYON DE CAPBRETON**

### ***a. Solution initiale : forage sous le canyon***

Renaud Rossetti, responsable technique chez RTE a présenté l’historique des études relatives à la recherche d’un franchissement du canyon en méthode conventionnelle.

Toutes ces études ont conduit au choix de la solution de forage dirigé sous le canyon initialement envisagée dans une logique d’évitement des enjeux et de réduction des impacts.

La présentation figure en annexe.

### ***b. Un phénomène de glissement de terrain observé***

Le 30 avril 2019, les dernières investigations réalisées mettent en évidence une instabilité du sol : disparition de centaines de milliers de mètres cube de sédiments sur 17 mètres d’épaisseur sur le flanc sud du canyon.

Des phénomènes similaires ont déjà été observés mais en tête du canyon de Capbreton.

Les changements de morphologie des flancs, du fond et de la tête du canyon de Capbreton sont à ce jour inéluctables, imprévisibles et non quantifiables.

La présentation figure en annexe.

## **3) ADAPTATION NECESSAIRE DU PROJET GOLFE DE GASCOGNE**

Les conclusions techniques : la solution technique initialement retenue pour le franchissement du canyon doit être abandonnée.

Du fait de ces résultats inattendus, des analyses complémentaires sur les différents tracés possibles au niveau du canyon de Capbreton afin de déterminer la solution technique la plus pertinente ont été conduites.

Renaud Rossetti a présenté les solutions techniques analysées puis écartées pour le contournement du canyon de Capbreton : Les deux solutions mer/mer puis les solutions avec appui sur la plage.

**A la vue des études et avis d'experts (risque technique lors des travaux, risque géologique imprévisible, ...), RTE et REE ont décidé de ne retenir aucune de ces alternatives.**

Ce choix a été pris en responsabilité pour protéger le projet au regard des investissements financiers engagés et de son importance stratégique dans les futurs échanges électriques France-Espagne (près de 50% des capacités transfrontalières à la mise en service).

**Une nouvelle solution proposée : le contournement terrestre.**

Marc Chambily a présenté les modalités et caractéristiques d'une liaison terrestre qui représenterait dans le cadre de ce projet, une modification de 5% du tracé global du projet (les atterrages et la liaison souterraine.).

La présentation figure en annexe.

**4) LA CONCERTATION POUR LE CONTOURNEMENT TERRESTRE DU CANYON DE CAPBRETON**

Marc Chambily a présenté la zone à l'étude pour le contournement du canyon de Capbreton (6 communes concernées), le principe d'élaboration du fuseau de moindre impact qui devra être déterminé et le calendrier prévisionnel associé à la recherche de la meilleure solution de contournement.

L'intervenant a par ailleurs rappelé les grands temps de concertation mixant présentiel et digital et leurs objectifs (2 réunions publiques, 2 ateliers thématiques, permanences publiques, ...), des rendez-vous avec le public qui se tiendront à compter du 06 octobre et jusqu'au 21 janvier 2021.

Enfin, Marc Chambily a rappelé que toute l'information sur le projet est disponible sur le site internet Inelfe ([www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne](http://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne)) et qu'une plateforme de concertation accessible depuis le site internet du projet, est ouverte depuis le 06 octobre au 21 janvier 2021. Toute contribution y sera publique ainsi que la réponse apportée par l'équipe de RTE.

La présentation figure en annexe.

**III. LES TEMPS D'ECHANGES AVEC LA SALLE**

---

*Echanges avec la salle - Partie 1 – Rappel du projet et point d'avancement*

*Question depuis la salle : A priori le tracé suit la côte, qu'est-ce qui vous a empêché de partir un petit peu plus loin au large quitte à dépasser le Gouf pour sortir directement dans le pays basque ?*

Réponse RTE : Si vous voulez bien, nous y reviendrons plus tard puisque nous allons vous présenter l'ensemble des études de franchissement du canyon qui ont

été conduites depuis 2012. Cette question fera l'objet d'une réponse plus détaillée dans la suite de la présentation.

*Question depuis la salle : Les Aquanautes auraient pu vous dire qu'il y avait des éboulis en tête du canyon.*

Réponse RTE : Nous connaissons les Aquanautes. Dans le cadre de ce projet, ils ont d'ailleurs plongé à l'endroit où nous voulions passer. Les zones où nous comptons faire passer le câble sont des zones réputées stables depuis une vingtaine d'années parce qu'elles sont surveillées par l'Université de Bordeaux. Le glissement de terrain était difficilement anticipable même avec un travail de repérage en amont.

*Question depuis la salle : Une question sur la partie terrestre : vous allez nous présenter des études qui ont été faites pour des passages terrestres de Cubnezais à Gatika. Vous avez étudié cela au niveau faisabilité ?*

Réponse RTE : Sur la partie Basque ce sont nos collègues espagnols de REE qui s'occupent des études de détail. De notre côté, sur la partie Nord terrestre du tracé et sur la partie maritime, nous nous apprêtons à déposer tous les dossiers d'autorisation en juin 2019. Les études de détail et l'étude d'impact auraient alors été disponibles.

*Question depuis la salle : Vous n'avez pas fait une étude complètement terrestre sans passage maritime ?*

Réponse RTE : Nous sommes partis d'entrée pour un tracé essentiellement maritime principalement parce que nous n'arrivions pas à positionner des liaisons souterraines dans le pays basque avec tout le relief vallonné qui ne s'y prête pas. Nous n'avons pas non plus envisagé l'idée d'une liaison aérienne 400 000 volts. Nous sommes partis directement sur un projet souterrain jusqu'à la mer et essentiellement sous-marin après.

*Question depuis la salle : Peut-être faudrait-il envisager une liaison complètement terrestre le long de l'autoroute qui existe déjà vu que vous allez passer sous la Garonne et les autres fleuves importants, vous pouvez passer sous l'Adour ou le long des ponts qui existent déjà.*

Réponse RTE : Installer des câbles dans des ponts ou des tunnels existants c'est techniquement très compliqué aussi. Je peux vous donner une illustration, dans la liaison créée entre la France et l'Espagne, côté catalan. Il y a l'autoroute qui passe au Perthus quasiment en viaduc tout du long et également il y a une voie SNCF créée pour une liaison LGV entre Figueras et Perpignan. Il était impossible de positionner nos câbles ni dans l'autoroute, ni dans les infrastructures ferroviaires. Il a donc fallu percer notre propre tunnel sur 8 kilomètres à travers les Pyrénées. Donc l'idée de pouvoir réutiliser les infrastructures existantes pour poser notre

liaison électrique est une excellente idée mais malheureusement techniquement quasiment impossible.

*Question depuis la salle : Et vous avez fait des études de coûts ? Il faut vraiment faire des études de faisabilité pour savoir exactement combien ça coûte parce que je ne pense pas que ce soit impossible.*

Réponse RTE : Nous sommes partis sur la base d'études macroscopiques sur l'option maritime. Nous n'avons pas fait d'études sur une partie terrestre parce qu'il était considéré comme techniquement impossible de passer en souterrain du côté pays basque espagnol.

*Question à distance : Je voulais connaître le voltage de la liaison. Vous parlez de 400 000 volts, est-ce bien ce voltage ?*

Réponse RTE : Oui c'est effectivement cette tension. Cela représente des câbles qui font à peu près 15 centimètres de diamètre. Nous présenterons cela un petit peu plus tard quand nous aborderons la consistance technique du projet.

*Question à distance : Juste pour bien comprendre le projet. Au niveau économique, en regardant différentes façons de passer le câble, le passage envisagé avec le passage à terre entre Seignosse et Capbreton est la solution la plus économique ?*

Réponse RTE : La solution initialement présentée qui était la solution du forage sous le canyon était une solution plus onéreuse que la solution de contournement terrestre mais comme nous considérons que c'était vraiment la solution de moindre impact nous avons accepté de prendre en charge le surcoût par rapport à la solution de contournement terrestre. Donc oui la solution de contournement terrestre est la solution de moindre coût pour ce projet.

*Question à distance : Quel serait ce surcoût pour passer le câble vraiment au large pour contourner le Gouf à une bonne distance de la côte ?*

Réponse RTE : Vous verrez un peu plus tard dans la présentation que pour franchir le canyon ce n'est pas une question de coût, c'est une question de faisabilité technique.

### Echanges avec la salle - Partie 2 – Le franchissement du canyon de Capbreton

*Question depuis la salle : Vous expliquiez qu'en connexion terrestre, il faut une connexion plus fréquente qu'en connexion marine. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

Réponse RTE : En terrestre, sur les tourets de câbles, en moyenne [cela dépend des sections de cuivre], 1 à 2 kilomètres de câble peuvent être embarqués sur touret. Cela veut dire que tous les 1 à 2 kilomètres, il faut créer une jonction entre deux câbles. En mer, les navires câbliers peuvent embarquer jusqu'à 100

kilomètres de câble d'un seul tenant. En mer, nous gagnons donc énormément sur le nombre de jonctions et donc sur la fiabilité de la liaison.

*Question depuis la salle : Donc à notre époque, nous ne pouvons pas transporter de grands câbles par voie terrestre ?*

Réponse RTE : Des liaisons de grande longueur en terrestre nous en réalisons, la liaison dont je parlais entre Perpignan et Figueras, fait à peu près 65 kilomètres de long et elle est réalisée en terrestre. Mais c'est 65 kilomètres, là nous parlons d'un projet d'une longueur de 350 à 400 kilomètres.

C'est réalisable mais c'est plus long, il y a plus de jonctions et c'est beaucoup plus complexe. De fait, lorsque nous avons une alternative plus fiable, nous avons plutôt tendance à nous tourner vers celle-ci.

*Question depuis la salle : Ce n'est pas évident qu'en passant par voie maritime ce soit plus fiable sur le long terme. Il y a beaucoup de câbles qui se cassent dans les Océans, les câbles internet par exemple.*

Réponse RTE : Nous ne sommes pas spécialistes des câbles internet, mais ces types de câbles sont souvent posés au fond des Océans. Pour ce projet, le câble en sous-marin est ensouillé comme en terrestre. Il va être enfoui dans le sol entre 1 mètre 50 et 3 mètres de profondeur en fonction de la qualité des sédiments après des études de risque qui vont nous permettre de voir à quelle profondeur il nous faut l'ensouiller pour s'affranchir des mouvements de sédiments et des risques d'accrochage par les ancres. La garantie n'est jamais à 100% mais nous faisons au mieux pour le protéger du mieux possible.

*Question depuis la salle : Votre choix de passer en maritime vient de la longueur du câble ?*

Réponse RTE : Cela vient essentiellement des problématiques liées au relief côté espagnol d'une part, et d'autre part, au nombre de jonctions beaucoup plus important en terrestre qu'en maritime.

*Question depuis la salle : Parce que vous avez choisi la station de Cubnezais pour vous raccorder...*

Réponse RTE : L'alternative était de créer une liaison aérienne 400 000 volts par exemple, de Cubnezais à Argia si nous cherchons au plus court car les postes 400 kV au sud de Cubnezais nécessiterait des renforcements de réseau.

Pour Argia, cela ferait une liaison de 250 kilomètres en liaison aérienne.

*Question depuis la salle : Est-ce-que vous avez su trouver une explication à cet effondrement soudain que vous avez constaté entre les deux mesures ?*

Réponse RTE : Nous avons un faisceau d'indices qui est la tempête Gabrielle de fin janvier 2019. Nous savons que les tempêtes sont à l'origine [documenté par l'Ifremer] de mouvements de sédiments sur la tête du canyon, là où les profondeurs d'eau sont très faibles. Nous imaginons, mais nous n'avons aucune certitude, que c'est le déclencheur du phénomène.

En complément, toutes les données et les études réalisées sont transmises aux organismes publics qui sont intéressés. Pour exemple, quand nous réalisons des carottages, les résultats sont transmis au BRGM, quand nous réalisons des surveys bathymétriques les données sont transmises au SHOM. Le projet contribue à une meilleure connaissance du golfe de Gascogne et du canyon de Capbreton.

Echanges avec la salle - Partie 3 – Adaptation nécessaire du projet golfe de Gascogne

*Question depuis la salle : Quels sont les enjeux environnementaux du passage à terre du câble ?*

Réponse RTE : Tout dépend où nous faisons passer le câble. Lorsque nous sommes sous une route, les impacts anticipés sont le bruit et la poussière de la phase travaux. Les impacts d'un chantier sont les mêmes que lorsque l'on pose un réseau d'assainissement, par exemple. C'est un impact temporaire pendant la durée des travaux et du chantier itinérant.

*Question depuis la salle : Est-ce-que vous avez des contraintes et/ou obligations sanitaires qui sont liées au passage souterrain d'une ligne haute tension ?*

Réponse RTE : Pour tous les ouvrages électriques nous avons des limites en matière de champ magnétique et de champ électrique. De façon générale, sur le réseau nous avons du courant alternatif et les limites entre le courant alternatif et le courant continu ne sont pas exactement les mêmes. Dans le cadre du projet, nous ne parlerons que du courant continu.

Concernant la question du champ électrique de la liaison : les lignes aériennes émettent un champ électrique, un câble souterrain n'émet pas de champ électrique parce que la partie conductrice du câble est entourée d'un écran métallique.

Concernant le champ magnétique de la liaison : pour vous donner plusieurs ordres de grandeur :

- La limite sanitaire liée à la recommandation Européenne est de 40000 microtesla ;
- Le champ magnétique terrestre qui est comparable en nature au champ magnétique créé par un câble est de 50 microtesla ;

- L'engagement pris pour la liaison France-Espagne Perpignan-Figueras était de ne pas dépasser 150 microtesla c'est-à-dire 3 fois la valeur du champ magnétique de la terre à comparer aux 40000 microtesla de la recommandation Européenne.

*Question depuis la salle : Donc vous garantissez qu'il n'y a aucun risque sanitaire à ce sujet ?*

Réponse RTE : Il n'y a aucun risque sanitaire lié au champ magnétique d'une telle liaison à courant continu.

*Question à distance : J'aurais voulu savoir s'il y a une distance de précaution, de sécurité entre le passage du câble et une habitation ?*

Réponse RTE : En ville, les câbles sont posés sous les trottoirs. Ce n'est pas une distance de sécurité, c'est une distance pour pouvoir intervenir sur les câbles le cas échéant. D'un point de vue électrique, il n'y a pas de distance de sécurité à respecter.

Pour ce type de câble, il existe une réglementation qui s'appelle la réglementation anti-endommagement qui référence géographiquement le câble. De fait, les personnes censées intervenir pour des travaux connaissent précisément où est localisé le câble. Il y a également un grillage avertisseur à 80 centimètres de fond qui avertit les personnes qui feraient des travaux sans avoir respecté la réglementation. Il s'agit de sécurité liée aux travaux plutôt que d'enjeux sanitaires.

*Question à distance : Pour le passage du câble pour la partie terrestre, quels organismes publics doivent donner leur aval ? Pouvez-vous nous expliquer comment cela se passe ?*

Réponse RTE : Pour le passage des câbles, il existe plusieurs types d'autorisations.

Pour la partie foncière :

- Pour le domaine public : Lorsque l'on est dans le domaine public, nous sommes occupants de droit du domaine public donc nous n'avons pas d'autorisations demander pour le foncier occupé par le câble. En revanche, nous échangeons systématiquement avec le gestionnaire du domaine public pour convenir des modalités de travaux, de réfection et de positionnement des liaisons par rapport à des contraintes que le gestionnaire pourrait avoir pour l'entretien et la gestion de sa route ou de son domaine public ;
- Pour le domaine privé : RTE demande une autorisation de passage aux propriétaires. Nous rencontrons tous les propriétaires et nous proposons une convention amiable. C'est une convention qui est notariée, elle suit la vie du terrain s'il y a revente.

Nous discutons avec les gestionnaires des réseaux (mairies, communautés de communes etc.) pour regarder où il est opportun de faire passer les ouvrages pour qu'ils aient le moins d'impact possible. Les services de l'Etat et les mairies sont consultés à divers moments de la phase d'élaboration du projet que ce soit sur la

validation du Fuseau de Moindre Impact (FMI) ou après. Pour la phase d'autorisations au moment du tracé de détail, à nouveau des consultations des maires et des services ont lieu pour l'instruction de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et des autorisations environnementales.

Pour la partie environnementale :

- Malgré tous les évitements, nous pouvons avoir à faire des dossiers d'autorisation Loi sur l'Eau ;
- Dans certains cas des dérogations sont nécessaires pour des atteintes aux espèces protégées. Dans le cadre de ce projet, dans le Médoc, nous devons réaliser de tels dossiers de dérogation « Espèces protégées » ;
- Toujours dans le Médoc, bien que nous nous appuyions sur le réseau de pistes DFCI, nous allons devoir couper quelques arbres et dans ce cas, nous avons des autorisations de défrichement à demander.

L'ensemble de ces autorisations environnementales seront regroupées dans une autorisation unique. C'est le Préfet qui signe l'autorisation environnementale avec de nombreuses prescriptions que RTE aura à suivre.

*Question depuis la salle : Privilégiez-vous lors de l'élaboration du tracé, le passage en domaine public ou le passage en domaine privé d'une part, et d'autre part, quelles sont les contraintes liées à la convention de servitude que vous signez avec les propriétaires et/ou les exploitants agricoles ?*

Réponse RTE : Pour répondre à la première question, nous essayons de nous appuyer autant que possible sur les infrastructures déjà existantes, sur les routes et/ou les pistes forestières notamment.

Concernant la deuxième question : lorsque je vous disais que l'on allait rechercher une convention amiable, c'est en contrepartie du versement d'une somme pour indemniser la gêne occasionnée.

Pour le secteur agricole : deux parties sont concernées: le propriétaire qui a une gêne permanente et l'exploitant qui a une gêne temporaire le temps de la phase chantier. Nous avons des protocoles avec les Chambres d'Agriculture au niveau national et régional et des barèmes identifiés et remis à jour régulièrement par les Chambres d'Agricultures. Pour la sylviculture, nous avons également des barèmes régionaux identifiés avec principalement le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

Pour le domaine privé : il y a une servitude de 2 mètres de part et d'autre de l'ouvrage. Pour un ouvrage double, nous estimons que c'est environ 7 mètres de servitude. Sur ces 7 mètres, dans la convention qui est passée, il est demandé au propriétaire qu'il ne modifie pas le niveau du sol, qu'il ne plante pas d'arbres de haute futaie (les arbustes sont autorisés) et qu'il ne construise pas au-dessus de la bande de servitude. Pour tout ce qui est culture et agriculture, nous ne créons pas de contraintes. Nous avons beaucoup de liaisons en domaine agricole.

Par ailleurs, RTE indemnise ou remet en état les dommages instantanés.

*Question depuis la salle : Quelle va être la durée des travaux ? L'accès à la plage des Bourdaines va-t-il être interdit ?*

Réponse RTE : Il est un peu tôt pour parler précisément de la plage des Bourdaines parce que ce n'est pas un site qui a été retenu pour l'instant. Nous avons prévu de faire des sondages parce que nous sommes obligés d'anticiper des études pour savoir quelle technique de passage sous la dune nous pouvons réaliser. Donc nous allons faire des profils type de la côte, nous en avons pris un aux Bourdaines [vous avez vu la plateforme ces derniers jours]. Nous faisons ce type de sondage aussi au niveau de Capbreton sur un site représentatif de la côte. Mais c'est au cours de la concertation que nous allons définir précisément où nous allons arriver.

Concernant la durée des travaux : un chantier en zone urbaine avance entre 40 et 50 mètres par semaine. Dès lors que nous sommes en zone péri-urbaine, un chantier peut avancer de l'ordre de 100 mètres par semaine. C'est un chantier itinérant. Là où nous restons le plus longtemps c'est au niveau des atterrages, pour un chantier de 6 à 8 mois. Par exemple aux Bourdaines, nous pouvons très bien envisager des travaux en saison hivernale sans bloquer l'accès à la plage. Le forage va passer 20 à 30 mètres en dessous de la plage donc il n'y aura pas d'incidences sur la plage et sur les pratiques sportives sur la bande des 300 mètres, comme le surf notamment.

*Question depuis la salle : Je reviens sur les travaux d'atterrage, peut-on avoir quelques précisions sur la dimension de l'atterrage ?*

Réponse RTE : La plateforme idéale pour installer un chantier serait un carré ou un rectangle de 2 000 à 3 000 mètres carré. Sur cette surface seront installés une foreuse, plusieurs bungalows pour le pilote du chantier, un ou deux conteneurs insonorisés, des ateliers énergie ainsi que des zones de stockage (des tiges pour la foreuse, etc...).

*Question depuis la salle : Dans le passage sur le domaine privé, que ce passe-t-il si le propriétaire ne veut pas donner son autorisation de passage ?*

Réponse RTE : Notre objectif est d'avoir les autorisations à l'amiable mais nous demandons quand même une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cette DUP nous permet in fine, de demander au Préfet une mise en servitude préfectorale du propriétaire qui refuserait la signature de la Convention amiable.

*Question depuis la salle : Un chantier c'est 7 mètres de large ?*

Réponse RTE : Non c'est la servitude dans le domaine privé. Par exemple, quand nous sommes sur une voie de circulation c'est une tranchée de 1 mètre de large sur 1m50 de profondeur. Des matériaux sont alors à excaver. Nous avons plusieurs possibilités : soit nous les stockons à côté et nous pouvons les remettre, soit nous

les évacuons par camion pour les stocker plus loin et les ramener après. Nous nous adaptons à la configuration du terrain. Donc un chantier ce n'est pas 7 mètres de large. Cela peut varier. En domaine agricole, sans contraintes, cela peut aller jusqu'à 11 mètres.

*Echanges avec la salle - Partie 4 – La concertation pour le contournement terrestre du canyon de Capbreton*

*Question depuis la salle : Une première question d'ordre d'organisation, j'ai été prévenu à midi que je pouvais assister à la réunion ce soir.*

Réponse RTE : Nous avons essayé de communiquer au maximum sur la tenue de cette réunion ce soir. Pour votre inscription à l'atelier, pas besoin de confirmation, vous êtes inscrit, vous pouvez venir à l'atelier.

*Question depuis la salle : Nous sommes actuellement dans une période où nous parlons d'économie d'énergie. Ce que vous nous vendez essentiellement c'est de l'énergie propre entre le soleil en Espagne, le vent de la Bretagne etc... mais l'énergie produite par EDF est essentiellement d'origine nucléaire. Donc je m'interroge sur la mise en place d'un système qui a une durée de vie de 40 ans alors que nous sommes dans une période où l'on parle d'économie d'énergie pour préserver la planète.*

Réponse RTE :

Premièrement RTE est indépendant d'EDF dans nos décisions. Toutes nos décisions d'investissements sont validées par la Commission de Régulation de l'Energie qui est une autorité indépendante d'EDF.

Deuxièmement, nous nous basons sur des scénarios qui vont jusqu'à l'horizon de 2050. Quand je dis « nous » c'est au niveau européen que cela se passe, c'est l'association européenne des gestionnaires de réseaux Entso-e qui se base sur des scénarios de projection de la consommation (en incluant plus ou moins d'économies d'énergie) et de la production à l'horizon 2030 - 2050. Ces scénarios servent de base à ce que l'on appelle le « *Ten Years Network Development Plan* », les études de réseaux à 10 ans. En général, il y a 3 ou 4 scénarios. Un scénario prévoit une évolution tendancielle de la consommation et de la production. Il y a des scénarios qui vont plus ou moins vers le déploiement d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie. La justification économique d'un projet comme le nôtre est regardée par rapport à ces scénarios à un horizon 2030 voire 2050. Ce que je peux vous dire c'est que lorsque l'on regarde les scénarios et lorsque l'on regarde la justification économique du projet, plus nous allons vers des énergies renouvelables, plus le projet est justifié. Vous verrez sur notre site internet de nombreux échanges intéressants avec des associations comme le CADE qui nous a beaucoup challengé sur ces sujets lors de la première phase du projet. Ils avaient lieu sur la plateforme de concertation. Cela peut être intéressant d'aller voir les arguments des uns et des autres sur le sujet.

*Question depuis la salle : Je vous trouve très optimiste sur le calendrier, il manque une partie de l'étude d'impact concernant le passage à terre et j'ai vu l'Aire d'Etude que vous nous avez montré, vous avez bien noté qu'il y a les étangs protégés, qu'il y a les Barthes, les zones associées aux marais d'Orx et qu'il y a également les nappes phréatiques connectées à la dynamique Océane etc... Donc l'étude d'impact doit être particulièrement fouillée et poussée à ce niveau-là. Second point, l'autorisation environnementale de dérogation de destruction d'espèces protégées nécessite une étude fouillée et l'autorisation environnementale, l'instruction c'est au moins 1 an. Je vous trouve très optimiste concernant le calendrier.*

**Réponse RTE :** Pour l'autorisation environnementale c'est plutôt 1 an et demi si nous suivons les retours d'expérience que nous avons sur ce type de projet. Quant à l'étude d'impact nous avons commencé l'analyse de l'état initial au niveau de la zone d'étude, nous avons commencé à envoyer des écologues sur le terrain qui ont parcouru le secteur pour regarder les zones particulièrement sensibles. Les Barthes ont été identifiées comme une zone sensible, les zones dunaires avec des espèces protégées également. Nous utilisons également toutes les données issues d'autres projets parce que vous savez que lorsque l'on fait des inventaires notamment faunistiques et floristiques nous mettons à la disposition de tous les données acquises. Donc nous connaissons déjà les impacts génériques mais l'étude d'impact n'est pas faite. Elle sera finalisée une fois le fuseau choisi en mars l'année prochaine.

*Intervention de Monsieur Acchiardi : une petite remarque, en écho à la question qui vient d'être posée, il me semble que dans les ateliers de la première phase, il y avait eu une communication du travail qui avait déjà été fait par les cabinets d'études. Est-ce que dans le cadre du prochain atelier, il y aura également transmission de ces informations aux participants ?*

**Réponse RTE :** Oui dans le prochain atelier il y aura une présentation de l'état initial tel que nous le percevons aujourd'hui.

*Question depuis la salle : Que vous versiez toutes vos données au pot commun, c'est très bien nous sommes preneurs. En revanche, moi ce qui m'inquiète un peu et je vous l'ai déjà dit, c'est la partie finance de tout ça. J'ai connu beaucoup de projets qui ont échoué parce que derrière il y avait des problèmes de financements or ici, vous êtes une filiale d'EDF et le problème d'EDF c'est qu'il va falloir qu'ils démontent les centrales nucléaires (qu'on ne sait pas faire), ils ont un problème de stockage (qu'on ne sait pas faire) et je me demande si un projet comme celui-ci est vraiment utile.*

**Réponse RTE :** Pour clarifier un point que vous avez mentionné. Effectivement nous sommes filiale d'EDF à 50,1% EDF, 49,9% Caisse de Dépôts et Consignation mais nos investissements sont financés par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, par une part des factures des utilisateurs et non par EDF. EDF ne finance donc un tel projet. Nous avons une indépendance financière et managériale garantie par la loi.

*Question depuis la salle : Le coût d'objectif, vous l'avez annoncé côté français ?*

Réponse RTE : Le coût d'objectif c'est 1 milliard 750 au global. Partagé 50/50 entre la France et l'Espagne mais il y a une subvention européenne dont la France capte une plus grande partie parce qu'il a été considéré par les régulateurs que l'Espagne bénéficiait plus du projet que la France du fait de sa situation de péninsule électrique.

*Question depuis la salle : C'est un projet qui est nouveau et donc il y a un coût à terminaison qui est en général plus élevé. Nous parlons de facteur Pi qui peut aller jusqu'à 3 fois le coût initial envisagé...*

Réponse RTE : Le dernier projet sur lequel nous avons travaillé est la liaison entre Perpignan et Figueras. Nous avons fini en-dessous du coût cible. Actuellement nous sommes en phase de concertation, nous n'avons pas passé de contrats donc je ne peux pas vous en dire plus sur le coût à terminaison.

*Question depuis la salle : Nous restons un peu sur notre faim pour cette réunion. Je pense que vous avez quelques petites idées sur la question d'un hypothétique tracé et que vous auriez pu nous en dire plus...*

Réponse RTE : Cette première réunion avait pour objet l'information du public pour que vous connaissiez les caractéristiques d'un tel projet, son histoire "Pourquoi nous en sommes arrivés là », ses étapes etc. Nous avons trouvé intéressant que tout le monde sache pourquoi nous en étions arrivés à proposer un contournement terrestre au gouf de Capbreton. Je vous invite à venir participer aux ateliers : nous allons vous présenter ce que nous avons préparé, ce qui est techniquement réalisable etc. L'objet de cette phase pendant 3 mois c'est bien d'échanger et de proposer un tracé de moindre impact, cette réunion avait pour objet le lancement de cette nouvelle phase de concertation avec le public.

## **LE MOT DE LA FIN**

M. Walter Acchiardi a pris la parole pour rappeler que toutes les contributions sur la plateforme feront partie du bilan qui sera fait à la fin de la concertation. Il est donc important de contribuer et que le plus de monde possible puisse donner son avis sur le projet.

L'équipe RTE a remercié une nouvelle fois les participants en présentiel et en digital pour la qualité des questions qui ont été posées tout au long de la soirée. RTE espère avoir pu apporter autant que possible des réponses aux questions des participants. Il rappelle que le public peut continuer à s'informer via le site internet du projet.

Interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne  
Contournement du canyon de Capbreton

Compte-Rendu de la réunion publique du 06 octobre 2020

Il donne rendez-vous aux participants les 7, 8 et 9 octobre pour des permanences en mairies de Capbreton, Hossegor et Seignosse et pour le premier atelier thématique le jeudi 15 octobre au Casino de Capbreton salle Océane.